

Observation(s) formulée(s) au cours de l'enquête publique

dernière mise à jour le : 22/10/21

- Courrier électronique de M. Alain Toulemonde adressé au commissaire enquêteur le 5 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais. Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m³ par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine. Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.

Merci de votre attention

Cordialement

- Courrier électronique de M. Paul COISNE adressé au commissaire enquêteur le 7 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m³ par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine.

Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

*Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.
Merci de votre attention*

*Cordialement
Paul Coisne*

- Courrier électronique de M. Tanguy COISNE adressé au commissaire enquêteur le 7 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m³ par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine. Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

*Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.
Merci de votre attention*

Cordialement

Tanguy Coisne

- Courrier électronique de Mme Monique THEUNIS adressé au commissaire enquêteur le 7 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m³ par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine. Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.
Merci de votre attention

Cordialement

- Courrier électronique de M. Patrick FONTAINE adressé au commissaire enquêteur le 7 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m³ par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine. Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.
Merci de votre attention

Cordialement

- Courrier électronique de M. Thomas RICOUR adressé au commissaire enquêteur le 8 octobre 2021

*L'étude que je viens de lire ne se préoccupe que de la pollution des sables à clapper or ces sables vont , de toute évidence, être clappés en mer
Alors autant que ce sable serve en même temps à relever l'estran de la baie de Wissant et de protéger à nouveaulles dunes et l'habitat*

*il est en effet avéré que les problèmes d'érosion dans cette baie sont dus
- au fait que les digues de Boulogne sur mer empêchent le transit naturel Sud/Nord du sable qui est piégé à Boulogne, et que donc l'estran baisse et les dunes sont attaquées
- à un prélèvement massif de sable au large du banc à la ligne face à Wissant dans les années 1980 ces deux actions de l'homme ont eu pour effet de déstabiliser les phénomènes naturels d'apport de sable qu'il y a lieu aujourd'hui de compenser en rechargeant l'estran dans cette baie : seule solution préconisée depuis des décennies par les scientifiques pour éviter d'aggraver l'érosion actuellement constatée (les protections dites dures ne font qu'accentuer à long terme l'érosion pour cette baies en tous cas)*

Donc reversons ce sable au niveau du cap Gris Nez ... les courants se chargeront de le répartir et au niveau de la protection de la nature ...si on laisse l'estran continuait à s'abaisser...il n'y aura plus rien à protéger car le rivage se retrouvera derrière le marais de Tardinghen.. au niveau de l'ancienne falaise !!!!

- Courrier électronique de M. Jacques PAYELLEVILLE adressé au commissaire enquêteur le 8 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m3 par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine. Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce

qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

*Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.
Merci de votre attention*

Cordialement

- Courrier électronique de Mme Marie-Odile NOEL adressé au commissaire enquêteur le 9 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m³ par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine. Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.

Merci de votre attention.

Cordialement

Courrier électronique de M. Xavier BOMMART adressé au commissaire enquêteur le 12 octobre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

La baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique de sable.

Pourriez-vous étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

L'étude d'impact pourrait-elle être complétée dans cet esprit ?

Merci de votre attention

Bien cordialement

Courrier électronique de M. François LELEU adressé au commissaire enquêteur le 14 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

J'ai bien pris connaissance du projet d'immersion des sédiments d'entretien du site portuaire de Calais.

Les volumes concernés sont de plus de 400.000 m3 par an pour le seul nouveau bassin "Calais 2015".

La nouvelle digue définissant ce nouveau bassin agit comme un "piège à sédiment" (paragraphe 6.1 du document de demande d'autorisation) dans le transit sédimentaire Sud Ouest > Nord Est. Or la baie de Wissant, située à une dizaine de milles plus au Sud en est actuellement en déficit chronique.

Un projet de ré ensablement de la baie de Wissant a été abandonné récemment, du fait du coût prohibitif d'approvisionnement en sable depuis la baie de Seine. Pourquoi ne pas étudier le principe d'un clapage en baie de Wissant, située à moins de 10 milles, ce qui répondrait parfaitement aux objectifs d'une économie circulaire, un déchet devenant une matière première ?

Nous proposons que l'étude d'impact soit complétée dans cet esprit.

Merci de votre attention

Cordialement

François Leleu

Courrier électronique de Mme Brigitte COUHE adressé au commissaire enquêteur le 17 octobre 2021

Wissant est en manque de sable et les habitations menacées par l'érosion.

Pourquoi ne pas pouvoir profiter des dragages du nouveau port de Calais pour venir engraisser la plage de Wissant qui en a tant besoin.

D'autant plus que ce sable qui vous encombre et celui qui vient en partie de chez nous.

Courrier électronique de M. Philippe GALLOIS adressé au commissaire enquêteur le 18 octobre 2021

Il faut rendre à César ce qui est à César et par conséquent le sable, encombrant le Port de Calais, doit être rendu à la Baie de Wissant qui en a grandement besoin étant donné les problèmes importants d'érosion marine.

Le rejet strict dans la mer du Nord ne sert qu'à gêner les poissons et engraisser les plages du nord.

Courrier électronique de M. Alain TOULEMONDE adressé au commissaire enquêteur le 18 octobre 2021

Bonjour.

Je pense que des analyses détaillées de la qualité des sables se déposant dans le nouveau bassin du Port de Calais 2021 devraient être menées pour en définir les caractéristiques, avant de les qualifier de "vaseux". En effet, vue l'orientation de la nouvelle jetée délimitant le nouveau bassin, cette jetée se comporte comme un piège au sable transitant le long de la côte, du Sud-Est vers le Nord-Ouest. Ce transit littoral n'est pas anodin, il suffit de constater les très importantes quantités apportées par le transit sédimentaire au Sud de la digue du chenal, sur la grande plage de Calais.

Courrier électronique de M. Alain TOULEMONDE adressé au commissaire enquêteur le 18 octobre 2021

ATTENTION :

le transit sédimentaire littoral est bien entendu dans le sens Sud-Ouest > Nord-Est, et non l'inverse comme écrit par erreur dans mon message précédent, parti trop vite !

Avec mes excuses.

Courrier électronique de Mme Laurence PROUVOST, maire de Wissant, adressé au commissaire enquêteur le 18 octobre 2021

Le désensablement de la Baie de Wissant au cœur du Grand Site National des 2 Caps et le recul de la Dune d'Aval font les gros titres de la presse locale et même nationale depuis une vingtaine d'années.

La baisse du niveau de l'estran dans la Baie de Wissant s'est mise en route depuis les opérations de dragage des années 70 et 80 (1972 à 1982).

Il est probable qu'une part importante du sable qui devra être dragué dans le port de Calais aura été emportée de la Baie de Wissant.

Nous demandons que soit étudiée la possibilité de clapage d'une partie des produits de dragage au niveau de l'estran de la Baie de Wissant. A ce sujet, la CEREMA qui apporte son concours à la Communauté de Communes de la Terres des 2 Caps pour la problématique du recul du trait de Côte en Baie de Wissant devra être consulté.

Laurence Prouvot

Maire de Wissant